



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040935

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/04/2025 16H53 C:005360 I:39339
V/REF : 1006880
V/Email reçu le Vendredi 11/04/2025 à 16H53

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 7872/2825
IMMEUBLE : COMBATTANTS -7872
415 RUE DES ANCIENS COMBATTANT
69700 MONTAGNY

Vaulx en Velin, le 25 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N415 COMBATTANT -
MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR EAUX USEE QUI DEBORDENT DANS LA RIVIERE -
ENTRETIEN POMPE DE RELEVAGE LES EU DEBORDENT DANS LA RIVIERE
NOUS AVONS UNE POMPE EN PLACE

VOIR LES PHOTOS CI-BESOI
LE 18/04/2025 A 08:57
TEL A MME KAID-AMEUR (GEA) QUI DEMANDE DE CLÔTURER LE DOSSIER CAR PLUS
BESOI POUR L'INSTANT
Donneur d'ordre : Mme F. KAID-AMEUR

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 11/04/2025 A 23H30 : PAS D'ACCES.
TRES DIFFICILE D'INTERVENIR DE NUIT ET GRILLAGE A FRANCHIR.
A REPROGRAMMER.

LE 12/04 A 14H45
INTERVENTION D'UN TECHNICIEN HYDROCUREUR
PAS DE REFOULEMENT CONSTATE CE JOUR
PAS D'ACCES DERRIERE LE GRILLAGE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 à 09H21 Mme D. CHAMBLAS
DT LGESTION Email envoyé le 12/04/25 à 23H29 Mme F. KAID-AMEUR
PREVOIR LES ACCES POUR L'INTERVENTION



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040935

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2			Pour mémoire
1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 11/04	2	67,40		67,40
1,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual.Cur.+20h-Sa+12h-D/FJ	2	67,40		67,40
1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 12/04	4	67,40		67,40
1,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual.Cur.+20h-Sa+12h-D/FJ	4	67,40		67,40
TOTAL H.T.					269,60
T.V.A. a 10,00%					26,96
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>296,56</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1006880 du 11/04/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

415 Rue des Anciens Combattants
69700 MONTAGNY

Référence de la Demande

THCVRDPCE Tvx hors contra Voirie reseaux Partie cne ext.

02825-00001 MONTAGNY 6 GAR + 8 PAR

01-EE-2233-ENT-61563100

Délai

Date limite exécution : 26/04/2025

Observations

**MERCI D INTERVENIR AUJOURD HUI
EN URGENCE
PHOTOS ENVOY2S PAR MAIL**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
POMPRLV ENTRETIEN POMPE DE RELEVAGE LES EU DEBORDENT DANS LA RIVIERE	1,00	545,45	545,45	54,55	600,00
NOUS AVONS UNE POMPE EN PLACE					

Total H.T.	545,45
Total TVA	54,55
Total TTC	600,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par KAID AMEUR Fatima le 11/04/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence

Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **415 Rue des Anciens Combattants 69700 MONTAGNY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **11/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1006880